

---

**Rapporteur : Madame LECLERC**

**OBJET : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS et la Ville de Châtelleraut pour les élections politiques et professionnelles.**

*Avant le 31 juillet 2009, la ville a fourni à la préfecture de la Vienne la liste des bureaux de vote de la commune pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 28 février 2011.*

*Le bureau de vote n°5 était situé dans les locaux de l'école maternelle Clément Krebs. En raison de la fermeture de cette école, ce lieu ne pourra plus être disponible dès 2011.*

*Après avoir visité le CCAS, et en accord avec son directeur, le local technique du rez-de-chaussée, côté rue Creuzé, semble remplir toutes les conditions exigibles d'accessibilité, de situation géographique et de taille pour l'organisation d'élections politiques et professionnelles.*

*Une convention devra donc être passée avec le CCAS pour l'occupation de ces locaux à l'occasion des élections politiques et professionnelles*

\* \* \* \* \*

**CONSIDERANT** la nécessité de maintenir un bureau de vote dans ce quartier,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS et la Ville de Châtelleraut ci-annexée et ce, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtelleraut  
Transmis à la sous préfecture, le 01/02/10  
Publié en mairie le 01/02/10

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault